

Séance de l'assemblée Délibérante du 25 septembre 2019

Délibération n°34/2019

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Gilles PETEL
Bénédicte HEALY

Jean-François DEMERE
Françoise BERNARD

Titulaires excusés :

Gérard BRANLARD (départ de la réunion)
Pascal BRUHAT
Danien SALLES

Claude DELETANG
Roland BLANCHET

Suppléants présents :

Pierre DUPECHER, représente Pascal BRUHAT

Suppléants excusés :

Hélène FEDERSPIEL
Sylvie ARDOUREL
René GUÉLON
Claude AUBIER
Fabienne LANGUILLE

Gérard BLANCHAMP
Olivier DUMAS
Colette HENRION
Gérard GUILLAUME

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6	1	0	4	7	5	0	1

Objet : Mise en place d'une plateforme de broyage sur l'Ecopôle du Val d'Allier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président explique que la création de broyat (issu de la taille de haies, d'arbres, d'arbustes et feuilles mortes) est très intéressante dans le cadre des activités agricoles développées sur le site de l'Ecopôle ainsi que pour l'entretien des plantations sur l'ensemble du site.

Par ailleurs il est expliqué que la commune de Pérignat-ès-Allier n'a pas de plateforme de broyage et que les habitants sont obligés d'aller à la déchetterie de Billom pour déposer les déchets issus de l'entretien de leurs jardins.

Ainsi le Président propose qu'une plateforme de broyage puisse être mise en place sur le site de l'Ecopôle sur la zone Champmot qui est plus particulièrement dédiée aux activités anthropiques.

Cette plateforme serait ouverte dans un premier temps à trois structures professionnelles uniquement : au SEAT, à la mairie de Pérignat-ès-Allier, à la Régie de territoire et à la LPO Auvergne.

Cette plateforme serait également ouverte au public dans un premier temps les mercredis matin.

Les structures professionnelles participeraient financièrement au bon fonctionnement de cette plateforme de broyage alors que ce service serait gratuit pour les particuliers.

En fonction de l'organisation de ce nouveau service, celui-ci sera amené à se développer et à s'ouvrir plus largement (période de dépose pour les particuliers plus adaptée).

Le Président propose que ce soit la Régie de Territoire dans le cadre du chantier d'insertion mis en place sur l'Ecopôle (marché de prestation sociale) qui en soit le gestionnaire.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à la majorité (5 pour et 1 abstention) :

- **De valider** l'ouverture d'une plateforme de broyage sur l'Ecopôle du Val d'Allier,
- **D'autoriser** le Président à rédiger, à faire évoluer et à mettre en place un règlement de fonctionnement,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

